

PRÉPARER SON ACHAT PUBLIC DE MOBILIER DE 2^{NDE} VIE

EN PRATIQUE

©Atelier Angot - Saint-Brieuc Armor Agglomération

LES ÉTAPES CLEFS POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT EN MOBILIER DE 2^{NDE} VIE RÉUSSI

Réaliser un achat de mobilier de 2^{nde} vie, c'est anticiper et se poser les bonnes questions pour adapter ses pratiques.

À chaque étape de la vie du marché, des pistes de réflexion et d'actions vous sont proposées dans cette fiche pour **faciliter vos projets d'aménagement en mobilier de 2^{nde} vie**. Il n'est pas nécessaire de toutes les mettre en œuvre, mais de sélectionner celles qui vous semblent les plus pertinentes.

Tout type de bâtiments (locaux administratifs, écoles, campings, ...) **et de projet** (renouvellement, rénovation, construction neuve...) peuvent accueillir du mobilier de 2^{nde} vie (siège ergonomique, table, meuble sur mesure, ...). Ces aménagements séduisent les usager-e-s comme les collaborateur-ice-s. Le processus pour y arriver demande de changer nos habitudes, mais les résultats d'installation et les retours en valent la peine. En construisant votre projet avec les usager-e-s et les fournisseurs, c'est une belle aventure qui vous attend !

D'autres entités publiques l'ont déjà fait, elles sont une excellente source d'inspiration. N'hésitez pas à les contacter et à consulter nos ressources compilées à la fin de ce document. Nous sommes également disponibles pour vous accompagner à toutes les étapes de votre projet.

CADRE LÉGAL

La loi AGECE impose aux acheteurs publics que **50% de leurs dépenses allouées au mobilier soient dédiées à du mobilier issu du réemploi ou de la réutilisation (25%) et neuf intégrant des matières recyclées (25%) d'ici 2030**.

Acheter du mobilier de 2^{nde} vie permet de répondre aux obligations réglementaires tout en soutenant des dynamiques de territoire (création d'emplois, acculturation aux enjeux de transition écologique, insertion et réduction de l'impact environnemental) et aussi d'intégrer des actions concrètes aux plans tels que les SPASER et PCAET. C'est une démarche collective, exemplaire et valorisante pour l'ensemble des acteur-ric-e-s qui y contribuent.

MÉMO VOCABULAIRE

- **Réemploi** : nouvelle utilisation d'objets pour un usage identique.
- **Réutilisation** : nouvelle utilisation d'objets passés par le statut de « déchets ».
- **Surcyclage / Upcycling** : transformation de matériaux ou produits en objets de qualité, dont le mobilier créé sur mesure à partir de matériaux ou de mobiliers réemployés ou recyclés.
- **Reconditionnement** : remise en état d'un bien pour permettre son réemploi ou sa réutilisation.

Un glossaire complet a été réalisé par Reseco, Valdelia et la Cress Pays-de-la-Loire pour vous aider à tout comprendre.

L'ensemble du mobilier issu de ces pratiques est compatible avec les exigences de la loi AGECE.

1

CLARIFIER LES BESOINS ET EMBARQUER LES ÉQUIPES

- **Identifier vos priorités en fonction de l'espace à aménager** : usages, ambiances, harmonie visuelle par espace, impact carbone des matières ou des modes de livraison, insertion, ESS, etc.
- **Associer les futur-es usager-es** pour imaginer des espaces adaptés à leurs besoins et qui leur ressemblent.
- **Casser les idées reçues et les a priori** en donnant envie aux élu-es et usager-es et en accompagnant le changement :
 - Parler des bénéfices écologiques et sociaux du réemploi;
 - Présenter des retours d'expérience d'autres acheteurs publics;
 - Organiser la visite d'une ressourcerie locale ou un atelier de sensibilisation.
- **Réaliser un inventaire du mobilier existant** pour envisager des solutions de réemploi interne et ainsi mieux maîtriser votre budget.
- **Définir votre budget** afin de connaître dès le démarrage vos capacités. Les différentes catégories de mobilier de 2^{nde} vie ont des coûts différents.
- **Anticipez la fin de vie de votre mobilier** actuel, en contactant notamment un éco-organisme spécialisé.
- **Evaluer les besoins règlementaires** réels notamment sur les normes antifeu et l'accessibilité : selon le type d'ERP et l'usage du lieu, il n'est pas toujours nécessaire de mettre des critères très élevés.
- Si vous souhaitez être accompagné pour votre projet, **orientez-vous vers une structure ayant idéalement déjà une expérience dans le réemploi** que ce soit un-e architecte ou une AMO réemploi (compétence ou appétence).
- **Désigner un-e référent-e marché et un-e référent-e technique** et selon l'ampleur du projet, mettre en place une équipe projet en invitant un-e chargé-e de mission économie circulaire ou transition écologique, ainsi qu'un-e/des élu-e-s.

En cas de construction d'un bâtiment neuf :

- Informer dès le démarrage du projet le bureau de contrôle / l'assureur qui peuvent contrôler le mobilier.
- Distinguer le marché ameublement du marché travaux pour le rendre visible et gagner en souplesse en ayant une relation directe avec les fournisseurs.

Si du mobilier interne doit être remis en état :

- Fournir dans les pièces du marché : photos, côtes et état du mobilier concerné et organiser idéalement une visite.



**UN PORTAGE POLITIQUE
OU HIÉRARCHIQUE EST NÉCESSAIRE
POUR MENER À BIEN
DES PROJETS DE RÉEMPLOI**



2

SOURCER LES STRUCTURES DU TERRITOIRE

À réaliser idéalement entre 2 mois et 1 an avant la consultation des fournisseurs

- **Utiliser les ressources des têtes de réseau**, comme la Cress Bretagne, Valdelia ou Reseco ainsi que les annuaires dédiés :
 - [Carteco](#)
 - [Trouvez votre prestataire parmi 8600 prestataires inclusifs — Le marché de l'inclusion](#)
 - [Réalizations de mobilier professionnel en réemploi](#)
- **Rencontrer et échanger avec les fournisseurs** pré-identifiés pour mieux connaître leur offre, leurs capacités et comprendre leurs modalités d'actions. S'assurer que les informations transmises respectent le cadre juridique de la commande publique, notamment l'équité et la transparence.
- **Préparer une liste de questionnements** avec l'équipe projet en amont du sourcing.
- **Organiser une réunion, qui peut être collective**, pour partager des informations identiques avec l'ensemble des fournisseurs pré-identifiés pour présenter le projet, mobiliser les fournisseurs et bénéficier de leurs retours. La visioconférence peut faciliter leur participation.
- Profiter de cette réunion pour **expliquer les étapes d'un marché public, les pièces constitutives du DCE** ainsi que celles à remettre pour déposer une candidature/offre, etc.
- **Organiser une visite sur le site à aménager si pertinent (envergure, spécificités du projet, ...)** et/ou partager des photos et/ou plans détaillés.
- **Indiquer le calendrier de publication du marché** et le délai de réponse, ainsi que la date prévisionnelle de livraison, pour que les offreurs puissent anticiper leur réponse et répondre potentiellement en groupement. Echanger avec les acteurs sur la pertinence du calendrier. La publication ou présentation annuelle d'un programme prévisionnel des achats peut faciliter le positionnement de structures du mobilier de 2^{nde} vie.



3 CONSTRUIRE LE MARCHÉ

➤ **Choisir la procédure la plus adaptée** en fonction du projet et des fournisseurs identifiés sur votre territoire :

- **Le marché de gré à gré** (possible jusqu'à 60 000€ HT depuis le 1^{er} avril 2026) plus léger administrativement ;
- **L'allotissement par espace ou par type de mobilier** pour rendre le marché plus accessible ;
- **Le Système d'Acquisition Dynamique** pour des projets d'envergure ou dans la durée.

➤ **Autoriser les réponses collectives** (réponse en groupement, sous-traitance quand cela est possible) pour permettre aux acteurs de s'appuyer sur les compétences des autres structures du territoire, de compléter leur offre et de favoriser l'insertion et le travail en milieu protégé.

- Orienter vers la bourse à la co-traitance sur la plateforme bretonne des acheteurs publics (Mégalis).

➤ **Proposer la facturation directe** pour faciliter les partenariats entre structures n'ayant pas la même fiscalité.

➤ **Envisager l'ouverture aux variantes.**

➤ Mettre dans le DCE une **annexe expliquant la procédure du marché.**

➤ **Adopter la démarche des petits-pas et démontrer par l'exemple** : proposer l'aménagement d'un premier espace avec du mobilier de 2^{nde} vie via un marché de gré à gré, puis changer d'échelle grâce à l'expérience acquise.

➤ **Rédiger son CCTP :**

- **Prendre en compte les retours du sourcing** dans le CCTP quand cela est possible ;
- **Décrire les usages attendus** des mobiliers plutôt que des caractéristiques techniques trop précises (dimensions, quantité, matière, couleur...), tout en donnant suffisamment de détails :
 - Demander des espaces de travail plutôt que des bureaux ;
 - Pour les dimensions, privilégier des fourchettes plutôt que des mesures précises ;
 - Pour les couleurs, préciser des ambiances (couleurs chaudes, froides, etc.) plutôt qu'un coloris spécifique ;
 - Ecrire sa demande précise et rajouter "ou équivalent".
- Si vous avez des exigences spécifiques, **dissocier les différents types de mobilier de 2^{nde} vie** souhaités (réemploi en l'état, reconditionnement et surcyclage) pour éviter des comparaisons difficiles (techniques et tarifaires).
- **Anticiper le stockage** pour les fournisseurs et proposer une solution interne si possible.
- Préciser les éventuels **besoins complémentaires**. (Ex : raccordement d'un mobilier aux fluides).
- **Éviter la demande d'échantillon**, ce que les structures ont à proposer lors de la réponse au marché différera certainement légèrement de ce qui sera disponible lors de la réalisation. Privilégier une réponse technique illustrée par des exemples de réalisations préalables.



**IL EST ESSENTIEL
DE DÉDIER DU TEMPS HUMAIN EN IDENTIFIANT
UNE PERSONNE MOTRICE EN INTERNE POUR
SUIVRE LE PROJET**



4 PUBLICATION ET RÉPONSE AU MARCHÉ

➤ **Informers les prestataires sourcés de la publication du marché** avec le lien correspondant, ainsi que les têtes de réseau.

➤ **Encourager les entreprises à poser leurs questions** via le profil acheteur.

➤ **Prévoir un délai de réponse suffisant** et éviter les périodes creuses (fêtes de fin d'année, été).

5 RÉALISER ET VALORISER LE MARCHÉ

➤ **Communiquer régulièrement avec le(s) titulaire(s) du marché** pour ajuster les propositions.

➤ **Valoriser le projet auprès des acteurs du territoire** et des réseaux d'échanges de pratiques.



Halte aux idées reçues !

➤ Le mobilier de 2nde vie n'est pas toujours moins cher que du mobilier neuf.

Le coût dépend du type de mobilier choisi. Ce qui fait le prix d'un mobilier de 2nde vie, c'est **le temps passé** pour le remettre sur le marché. Un mobilier réemployé en l'état est moins cher qu'un mobilier reconditionné, qui sera lui-même moins cher qu'un mobilier personnalisé nécessitant un savoir-faire technique spécifique et du temps de conception.

➤ Il ne s'agit pas de mobilier usé mais de **pièces revalorisées et redesignées**, prêtes pour une nouvelle vie !

➤ L'harmonie d'un espace ne dépend pas de l'uniformité, elle peut naître de la diversité des pièces.

« Ils l'ont fait »

Retours sur l'aménagement de l'espace jeunesse du Phare, Bain-de-Bretagne, 35 :

➤ « **Un lieu unique** que les jeunes se sont véritablement appropriés, en continuant l'aménagement en upcycling de leur propre initiative ! »

➤ « Une enveloppe budgétaire classique, ni moins chère ni plus chère, mais le privilège d'avoir des « **pièces uniques** » et **génératrices d'échanges** avec les usagers. »

➤ « **Un bâtiment qui est neuf mais qui a déjà une histoire** grâce au mobilier de 2nde vie. »

Contacts

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Mathilde Ory

Chargée de mission Coopérations économiques - Achats responsables
07 57 18 22 75
mory@cress-bretagne.org

Reseco - Réseau d'acheteurs publics pour une commande publique durable

Solène Bigot

Chargée de mission - dynamique « achats publics durables »
06 72 37 88 25
solene.bigot@reseco.fr
contact@reseco.fr

Valdelia - Eco-organisme agréé par l'État pour la collecte, le réemploi et le recyclage du mobilier des professionnels

Ludivine Poher

Conseillère technique Grand-Ouest
07 85 97 52 70
ludivine.poher@valdelia.org

Plateforme Régionale d'Achats des services de l'État

pfra@bretagne.gouv.fr

Ressources & outils

➤ Annuaire des acteurs ESS du mobilier de 2nde vie

➤ Webinaire

- [Commande publique et mobilier réemployé, RETEX](#)
- [Circul'heure #12 - Mobilier de seconde vie & Commande publique: comment passer à l'action?](#)

➤ Infographie Loi AGECE et mobilier de 2nde vie

➤ Fiche REX Reseco pour s'inspirer de projets concrets

- [Fiche REX Bretagne Porte de Loire communauté](#)
- [Fiche REX Brocéliande Communauté - Repaire](#)

➤ Fiche REX ESS France

- [Le Phare](#)
- [Le Totem](#)

➤ Guide Mobilier de bureau de la Direction des Achats de l'Etat

➤ Carnet d'arpentage et d'expérimentation sur le réemploi de mobilier professionnel dans les administrations

➤ Glossaire « mobilier professionnel et loi AGECE » - Reseco, Valdelia, Cress Pays-de-la-Loire

Pour réaliser vos achats de mobilier de 2nde vie, vous pouvez soutenir des initiatives et adopter des solutions qui encouragent des pratiques vertueuses en vous appuyant sur les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : associations, coopératives ou entreprises solidaires engagées pour la société et l'environnement. Ces structures sont pionnières sur les filières de réemploi et en capacité de répondre à vos besoins. Certaines répondent également de concert avec vos fournisseurs conventionnels. N'hésitez pas à les solliciter sur ces sujets pour faire bouger les lignes de tout le secteur économique du mobilier. Votre rôle de maîtrise d'ouvrage/acheteur est clé !